

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 235

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le lieu d'habitation de frère Antoine n'est pas bien déterminé jusqu'en 1738. A cette époque il fait une convention avec son frère Pierre des Pommerats, qui doit lui construire « une petite neuve maison dans son Clos dedos, rive de bise, vide de trente pieds de longueur et seize de largeur, close et fermée de muraille de toutes parts du haut en bas, avec une seule porte de dehors ; il y aura quatre fenêtrages de pierre d'un pied et demi quarré... une cuisine où il y aura une cheminée, et au côté d'icelle cuisine, il y aura deux peits poilles. La couverture, d'icelle maison sera de grossiers clavins avec deux chandelles. Elle doit être entièrement construite pour la St-Jean 1738 ». Cet acte est signé du notaire Auguste Froidevaux et suivi d'un paraphe comme savaient en faire les écrivains de cette époque.

Au milieu de sa vie de pénitence, frère Antoine avait cependant quelques relations avec le dehors. Il nous reste deux pièces qui prouvent qu'il n'était pas entièrement séparé des affaires du monde. La première de ces pièces nous apprend qu'il

fût appelé comme témoin devant le conseiller aulique Billieux, pour déposer dans une contestation au sujet de la jouissance des eaux qui coulaient au bas du village. Il dût d'abord prêter serment devant le nouveau curé de Saignelégier, M. Broquet, et auparavant obtenir à cet effet une autorisation du Prince-Evêque de Bâle. Cette autorisation fut expédiée par Jean-Baptiste Gobel, chanoine de la cathédrale d'Arlesheim et officiel de l'Evêché de Bâle.

Nous avons aussi un marché contracté entre le dit frère Antoine en 1755, avec un horloger du Sernit de Tramelat. Le frère lui donne son carillon et l'horloger Châtelain doit faire « un oerleuge à répétition à longue pendule avec les boules de tôle et avec des cordes ». Il doit aussi le maintenir « tant qu'il vivra comme les autres faits à Saignelégier ».

Avant sa mort l'ermite se montrait déjà très large en aumônes. Il donne au Bon Dieu dans la personne des pauvres, savoir :

« Un penaul de froment à la Jeanne-Baptiste Chardon.

« A la Barberelitte de Francelot Paratte des Pommerats, un penaul de froment pour l'amour de Dieu.

« A la Jeanne-Marguerite des Cieumes, un penaul de froment pour l'amour de Dieu.

« A l'Etienne Abry de Saignelégier, un penaul de froment pour l'amour de Dieu.

« A Conrède fils du petit voible il lui donne un penaul de froment pour l'amour de Dieu.

« A la Marie-Anne Roselate de Saignelégier

conduit ici !... Il paraît calme, point armé... S'il est encore là, lorsque Jack ouvrira, je me présenterai avec lui... Patients !

Une demi-heure plus tard, Abdallah se trouvait à la même place ; l'ingénieur voulut avoir une explication nette. Appellant ses deux domestiques, cachant son revolver dans la poche secrète de son pardessus, il sortit ; Abdallah, debout, lui demanda audience.

Mme Calvignac, prévenue de la visite matinale, s'était rendue dans la pièce voisine du cabinet de son mari ; elle avait exigé que Barthélemi et Jack ne la quittassent pas, pour se défaire du Kabyle sur un mot que prononcerait à haute voix leur maître.

Ils n'en eurent pas la peine.

Abdallah allait accomplir l'action la plus simple, la plus normale qui ait pu germer dans son cerveau : il n'avait aucun regret de la vente conclue ; au contraire, l'homme venal, ayant trouvé l'aubaine satisfaisante, venait, avec toute sa rapacité inassouvie et son calme démontant, offrir aux Français l'achat de Yamina !

— Es-tu fou ! s'écria M. Calvignac. Misé-

« gier un penaul de froment pour l'amour de Dieu, etc., etc. »

Le penaul de Saignelégier équivalait à 22 litres 76.

Frère Antoine fit son testament en 1762. « Considérant, dit-il, que la mort est certaine et l'heure d'icelle incertaine, craignant d'en estre prévenu sans avoir disposé des biens qu'il a plu à la Divine Providence m'impairtir en ce monde, et tandis que je suis encore en santé, sain d'esprit, mémoire et entendement, sans indiction ni suggestion de personne, mais de ma pure, franche et libre volonté, j'ay fait mon testament et ordonnance de dernière volonté, le toute de la forme et manière suivante.

Premièrement je recommande mon âme à Dieu mon Créateur, afin qu'il lui plaise quand elle quittera mon corps de la colloquer au royaume des cieux avec les bienheureux.

J'eslis la sépulture de mon corps dans l'église paroissiale de Saignelégier, dans le haut de la nef, dessous le crucifix, à quel effet sera payé sur mes biens... la somme de dix livres ».

Viennent ensuite les volontés du frère pour les prières, aumônes et messes qui doivent suivre son enterrement. Il paraît que déjà à cette époque existaient les repas pour les assistants aux funérailles. « Je veux dit le testateur, qu'un repas honneste soit donné pour ceux qui assisteront à mon enterrement, et quatre pots de vin pour les quatre fosseurs. » Les neveux et filleula du frère ne sont pas oubliés et enfin il établit comme légataire universel l'hôpital des

rable ! la férocité, en l'annihilant le cœur, a-t-elle donc atteint ta raison ?... Lâche ! tu vas abandonner la malheureuse que tu as, rouée de coups, massacrée, pendant des années !... Il fallait au moins lui laisser la force de pouvoir gagner sa vie, son pain quotidien !... Homme dépravé, le souvenir des jours de bonheur, des heureux moments où des lèvres pures ont souri en l'appelant leur père, ne vibre donc pas en tout toi-même ? Réponds, mais réponds donc !

M. Calvignac, debout, tenait Abdallah fasciné sous son regard, tout en regrettant de n'avoir pu se contenir et d'en avoir tant dit.

Le Kabyle, ses deux prunelles ardentes fixées sur l'ingénieur, ne répondait pas ; mais une rage, une fureur passionnée le secouait, et, s'il avait osé, il aurait sauté à la gorge du Français.

Celui-ci le comprit.

— Ne bouge pas, lui dit-il, mes hommes sont derrière cette porte. Que reproches-tu à Yamina, à la martyre dont tu es le bourreau constant ?

— Abdallah en a assez ; il veut mettre

Feuilleton du Pays du Dimanche 30

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Une ombre humaine apparut à l'ingénieur : il regarda à travers les interstices des persiennes ; un homme était là, en effet, accroupi à la grille de son jardin ; il ne quittait pas des yeux l'habitation du Français, qui reconnut Abdallah.

Surpris de le voir à pareille heure, M. Calvignac hésita à l'interpeller ; il attendit, regarda de nouveau ; Abdallah était là, toujours là, ne permettant aucun mouvement à ses membres ; ses yeux seuls se levaient à chaque instant et s'ouvraient les ouvertures de l'habitation.

— Qu'attend-il ? se demanda l'ingénieur. Si ehl'appelle, il n'accomplira pas l'action qui l'a